

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/04/2021

Dossier complet le :
22/04/2021

N° d'enregistrement :
2021-11031

1. Intitulé du projet

Remplacement d'un pont au port de Biganos

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLEMENT Cyril Directeur

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 5 9 9 2 0 0 0 1 2

Forme juridique Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements	Démolition et reconstruction d'un pont

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cet ouvrage est dangereux, non conformes aux règles de constructions, ancien et non réparable.

Reconstruction sur le même principe avec même emprise comprenant:

- Démolition du pont existant de 13.50 de longueur franchissant la darse principale du port du fait de son mauvais état structurel.

- Reconstruction d'un ouvrage de 13.50 de long et 3.65 m de large au même emplacement d'une seule travée (sans pile dans le lit de la darse).

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser l'accès aux darses secondaires du port de Biganos, par le remplacement d'un pont franchissant la darse principale du port de Biganos qui pourra supporter un trafic limité aux véhicules légers des usagers et aux véhicules lourds ($< 19\text{ T}$) pour les travaux d'entretien et maintenance des darses secondaires du port.

Les dimensions actuelles seront similaires (longueur identique, largeur réduite de 35 cm) et permettront:

- une circulation en voie unique pour les véhicules motorisés,
- la circulation sécurisée des piétons
- l'amélioration des capacités portantes des véhicules jusqu'à 19T

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux d'une durée de 10 semaines environ comprenant:

- la déconstruction de l'ouvrage actuel y compris de la pile composée de plusieurs pieux en bois dans le lit de la darse,
- traitement et valorisation des déchets en conformité avec la réglementation actuelle,
- la construction de fondations sur micro-pieux forés et chevêtres en béton armé,
- la fabrication hors site des poutres porteuses d'une seule travée de 13.50 m de long (béton précontraint ou métallique) de l'ouvrage de franchissement,
- le remplacement à l'identique de quelques pieux de protection de la berge, situés exclusivement sous le pont,
- la pose des poutres porteuses d'une seule travée de 13.50 m de long (béton précontraint ou métallique) sans pile dans la darse,
- la pose du tablier métal/bois ou coulage du tablier béton sur pré-dalles préfabriquées,
- la pose des garde corps et signalisation,
- la réalisation et l'adaptation des rampes d'accès à l'ouvrage,

Les travaux seront réalisés avec interdiction des accès aux darses secondaires. Une passerelle provisoire sera installée pour l'accès des ouvriers à l'autre berge.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu sera identique au trafic actuel.

La capacité portante de l'ouvrage sera portée et limitée à 19 T.

L'ouvrage ne permettra pas le croisement de deux véhicules.

Il sécurisera la circulation des piétons avec des garde corps aux normes

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Notre analyse, conclue à dire qu'il n'y a pas lieu d'appliquer une procédure particulière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur:	13.50 m
largeur :	3.65 m
épaisseur tablier:	entre 60 cm et 65 cm
altimétrie de l'extrados du tablier:	+ 2.65 m NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Biganos

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 3 8 ' 3 2 " 295 Lat. 0 0 ° 5 9 ' 5 3 " 022

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF Type 1 : non exclu de FR720001997 Zone inondable de la basse vallée de l'eyre ZNIEFF Type 2 : oui FR720001994 Vallée de l'eyre de la grande et petite l'eyre
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Biganos
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional - Landes gascogne FR8000018
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	la commune de Biganos est concernée par le PPBE de l'Etat dans le département de la Gironde, concernant le réseau ferroviaire et la ligne n° 655 000 reliant Bordeaux à Irun (arrêté d'approbation préfectoral du 18 juillet 2019). Le terrain d'étude n'est pas sur la zone de bruit relative à ces travaux.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	FR7200039-Bassin d'Arcachon - Secteur du delta de la leyre. Le site des travaux est un milieu portuaire, artificialisé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention du Risque naturel inondation par Submersion Marine du Bassin d'Arcachon (PRSMBA) approuvé le 19 avril 2019. Le projet est positionné en zone "rouge-port", bleu et au dessus du plan d'eau (non réglementé). cf article IV du rapport de présentation annexé. Plan de prévention du risque incendie de la forêt de Biganos (arrêté du 30 mars 2010) Pas concerné par le PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas recensé dans les bases de données, BASIAS,SIS et BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site n'est pas recensé dans une zone de répartition des eaux (arrêté préfectoral E2005/14 du 28 février 2005)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	les forages dits des "tuileries" et de "Tagon" ne font pas l'objet de périmètre de protection rapprochée et sont éloignés du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A proximité: FR7212018 directive oiseaux - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin FR7200721 directive habitats - Vallée de grande et la petite leyre
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Limité au seul terrassement des chevêtres soit moins de 10 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les fondations construites suffisamment éloignées des deux berges sur un milieu artificialisé, le pont fabriqué en usine, la pose des poutres par engins de levage et les divers assemblages (traverses, platelage et gardes corps) sans contact avec le milieu, n'entraîneront ni perturbations ni dégradations, d'autant qu'aucune pile ne sera reconstruire dans la darse portuaire. En phase de travaux, la suppression de la pile ancienne sera réalisée par arrachage par un engin suffisamment éloignée de la berge pour entrainer ni perturbations ni dégradations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est à proximité de 2 zones natura 2000 (FR7200721 habitats et FR7212018 oiseaux). Les fondations construites suffisamment éloignées des deux berges sur un milieu artificialisé, le pont fabriqué en usine, la pose des poutres par engins de levage et les divers assemblages (traverses, platelage et gardes corps) sans contact avec le milieu, n'engendrera aucun impact d'autant qu'aucune pile ne sera reconstruire dans la darse portuaire. En phase de travaux, la suppression de la pile ancienne sera réalisée par arrachage par un engin suffisamment éloignée de la berge pour entrainer ni perturbations ni dégradations.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	projet réalisé sur un espace artificialisé
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans le PPRSM et est positionné en zone " rouge-port", bleu et au dessus du plan d'eau (non réglementé). Le projet est susceptible d'accentuer les incidences sur les écoulements des eaux en période de crues qui seront compensées par le retrait de la pile en rivière. Par ailleurs, un rehaussement plus important, nécessiterait également un rehaussement et allongement des rampes d'accès qui augmenteraient d'autant les perturbations sur les écoulements. cf article IV du rapport de présentation annexé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Limité pendant la période de travaux estimée à 6 semaines sachant que la majeure partie de l'ouvrage sera fabriquée en usine. Seul sera réalisé sur le site : - le forage des pieux de fondation - le battage de pieux bois de protection de berge, - les terrassement, coffrage, ferrailage et bétonnage des semaine - la pose des éléments préfabriqués en usine (poutre, traverses, madriers, platelage et garde corps)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Limité pendant la période de travaux estimée à 10 semaines sachant que la majeure partie de l'ouvrage sera fabriquée en usine. Seul sera réalisé sur le site : - le forage des pieux de fondation - le battage de pieux bois de protection de berge, - les terrassement, coffrage, ferrailage et bétonnage des chevêtres, - la pose des éléments préfabriqués en usine (poutre, traverses, madriers, platelage et garde corps)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	En phase chantier, les ouvriers pourront utiliser les 2 sanitaires publics du port.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets générés en phase travaux (principalement inerte et DIB) seront triés, valorisés localement en priorité ou éliminés conformément à la réglementation

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	remplacement d'un ouvrage existant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à remplacer un pont existant vétuste et in sécuritaire, par un ouvrage de dimensions similaires (longueur identique et largeur réduite de 35 cm) qui sera situé sur le même emplacement. La méthode de construction du tablier privilégiera une fabrication en usine, hors site. Seules les fondations, seront construites sur site, sur un espace artificiel et suffisamment éloignées des berges. De ce fait:

- il ne consomme aucun espace naturel complémentaire,
- le choix constructif de l'ouvrage privilégiant la préfabrication en usine, réduit la durée des travaux sur site et évite toutes interventions lourdes sur les berges et sur le profil en travers, seuls quelques pieux dégradés de protection de la berge seront remplacés à l'identique. Il préserve, ainsi, la continuité écologique du site et réduit les effets sur le bruit et les vibrations,
- le choix de fondation "douce" par micro-pieux forés réduit les effets sur le bruit et les vibrations,
- l'augmentation de l'épaisseur du radier sera compensée par le retrait de la pile en darse concernant les effets sur l'écoulement des eaux.

Des mesures d'ordres organisationnelles, techniques et de prévention des pollutions accidentelles seront suivies en phase travaux afin de réduire les incidences sur l'environnement: planification, information des usagers, gestion des déchets, etc....

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet consiste au simple remplacement d'un ouvrage vétuste et dangereux qui s'inséra mieux dans le site et qui perturbera moins les flux d'eau. Il est hors site Natura 2000, il semble ne pas devoir faire l'objet d'une évaluation natura 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AUDENGE

le,

22 avril 2021

Signature



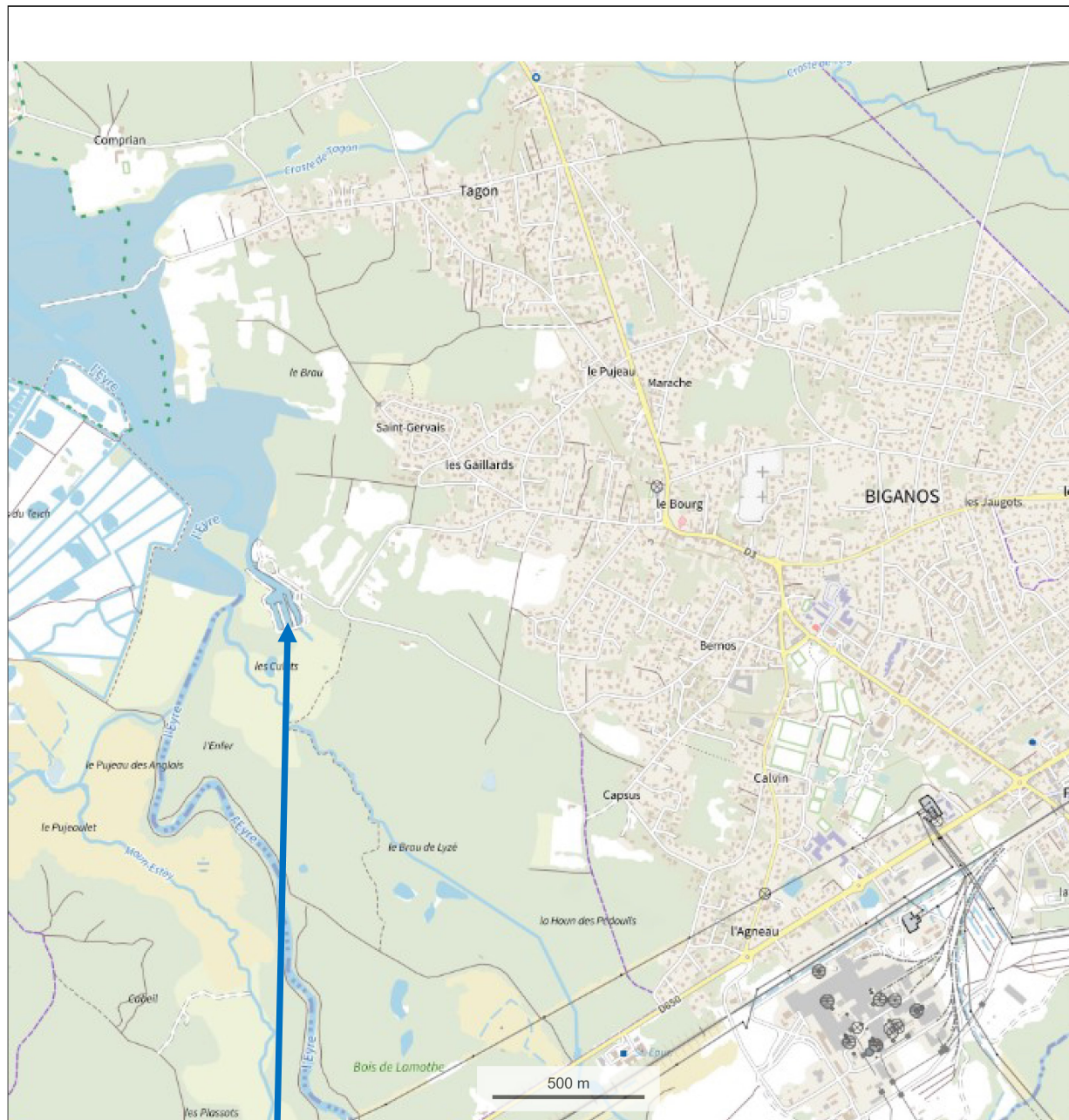
**Syndicat Mixte des Ports
du Bassin d'Arcachon**

Le Directeur
Cyril Clement

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION DU PROJET



Port de Biganos

ANNEXE 3

PHOTOGRAPHIES



VUE 1 - RAPPROCHEE



VUE 2 - RAPPROCHEE

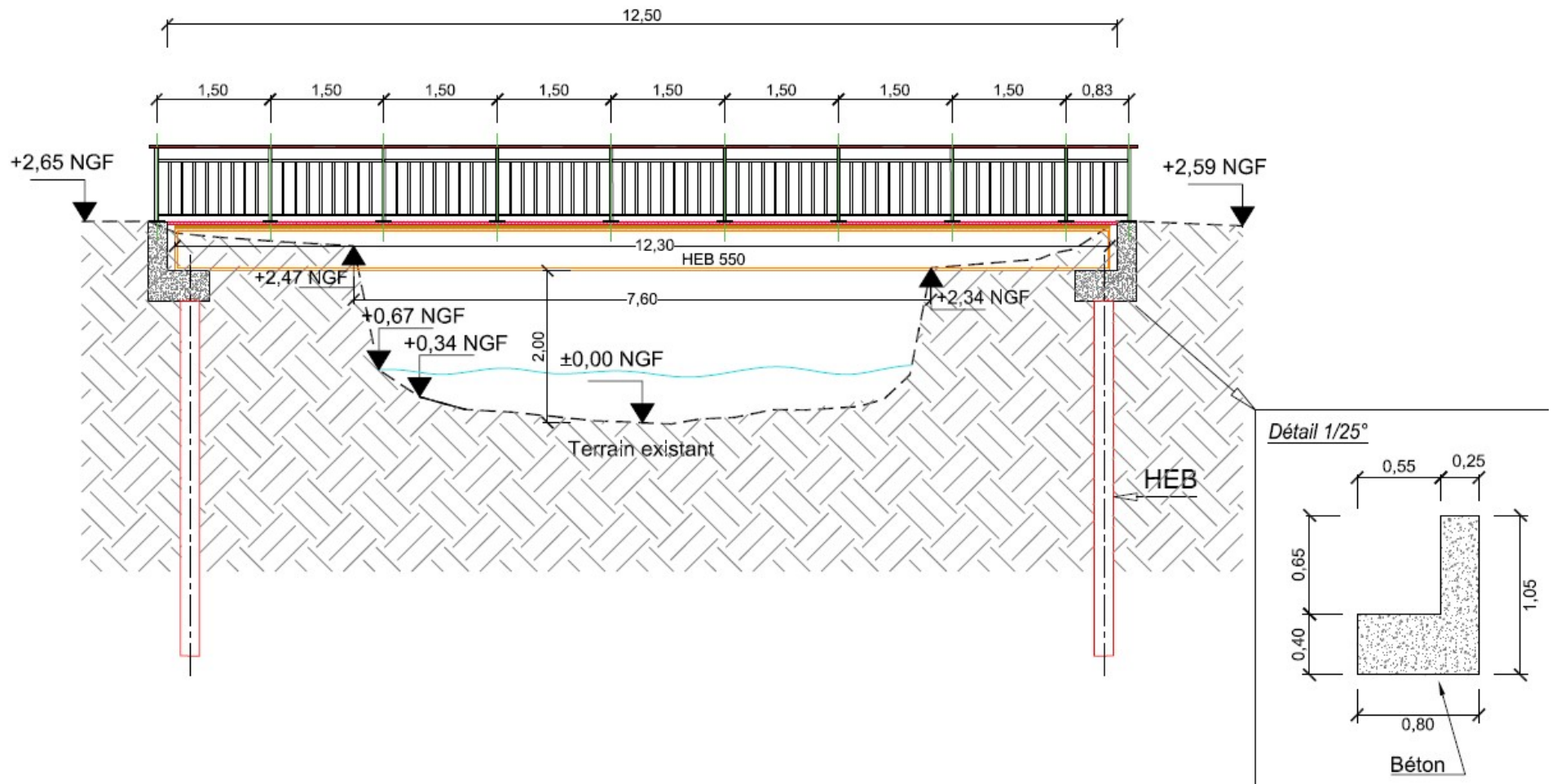


VUE 3 – ELOIGNEE



PLANS DU PROJET





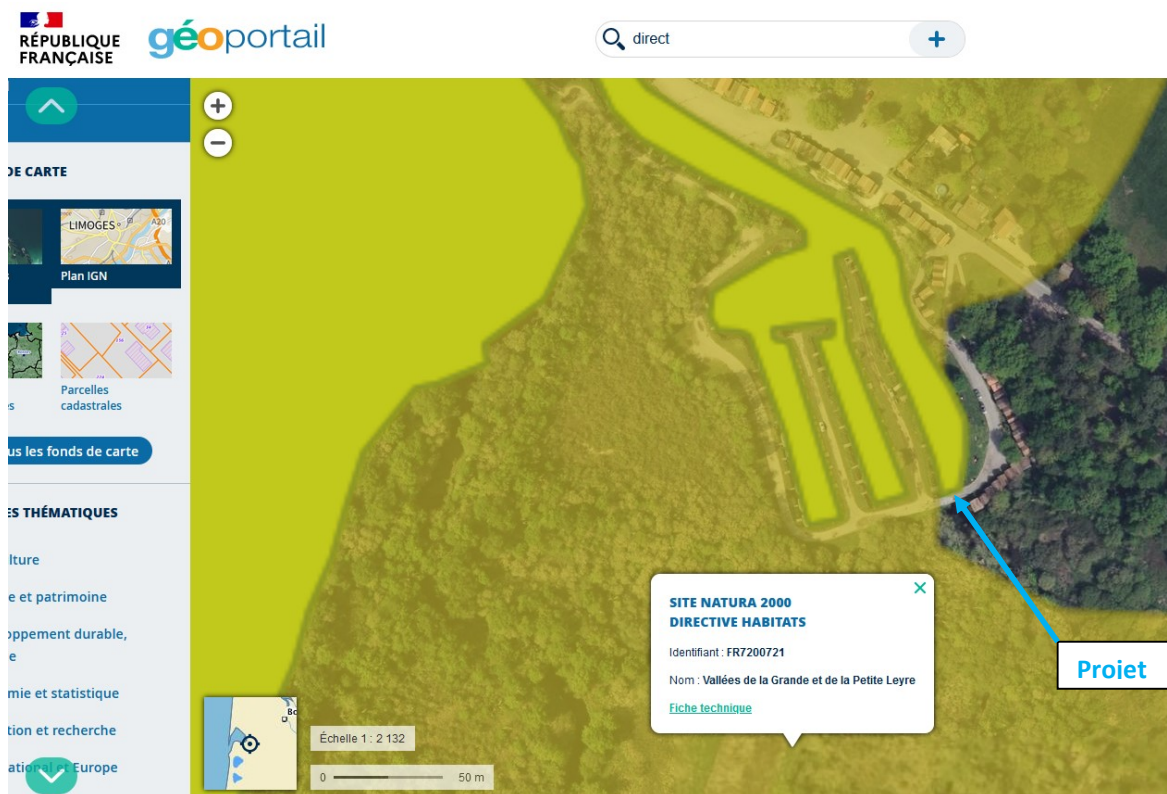
ANNEXE 5

NON CONCERNE

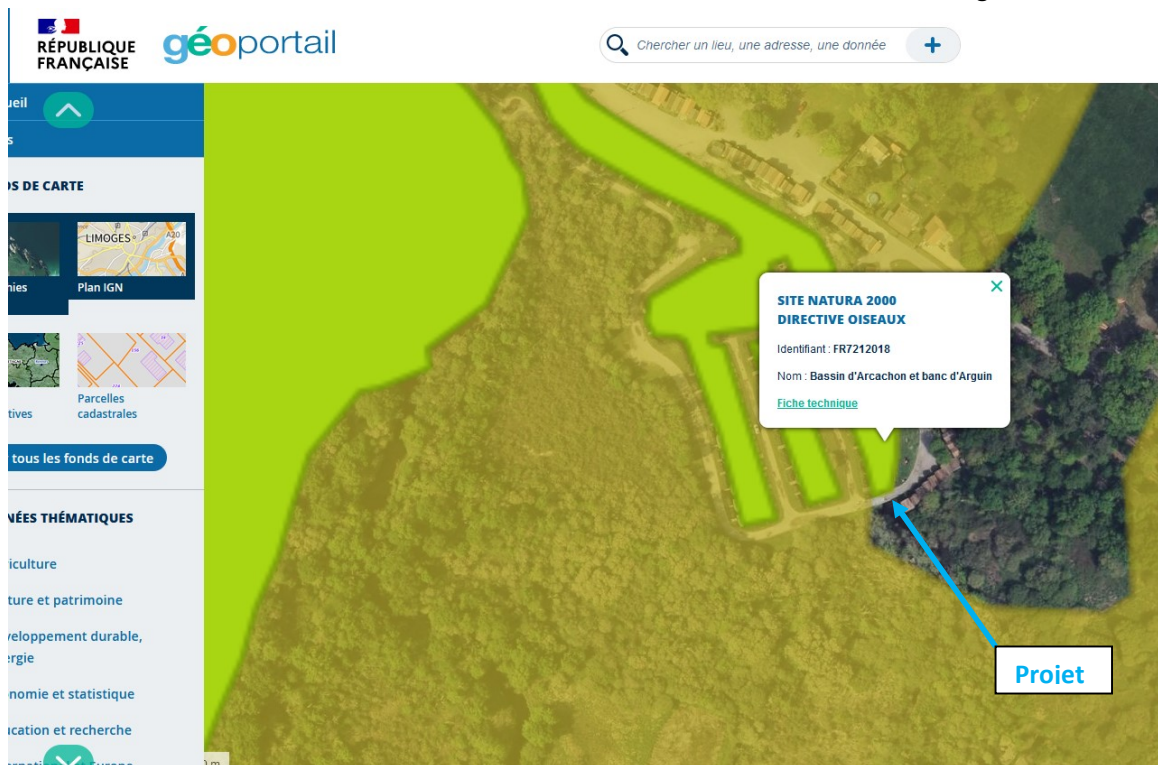
ANNEXE 6

POSITION DU PROJET VIS-A-VIS DE NATURA 2000

SITE NATURA 2000 – DIRECTIVE HABITATS - FR7200721 Vallées de la grande et de la petite Leyre



SITE NATURA 2000 – DIRECTIVE HABITATS - FR7212018 Bassin d’Arcachon et banc d’Arguin



REMPLACEMENT D'UN PONT SUR LE PORT DE BIGANOS

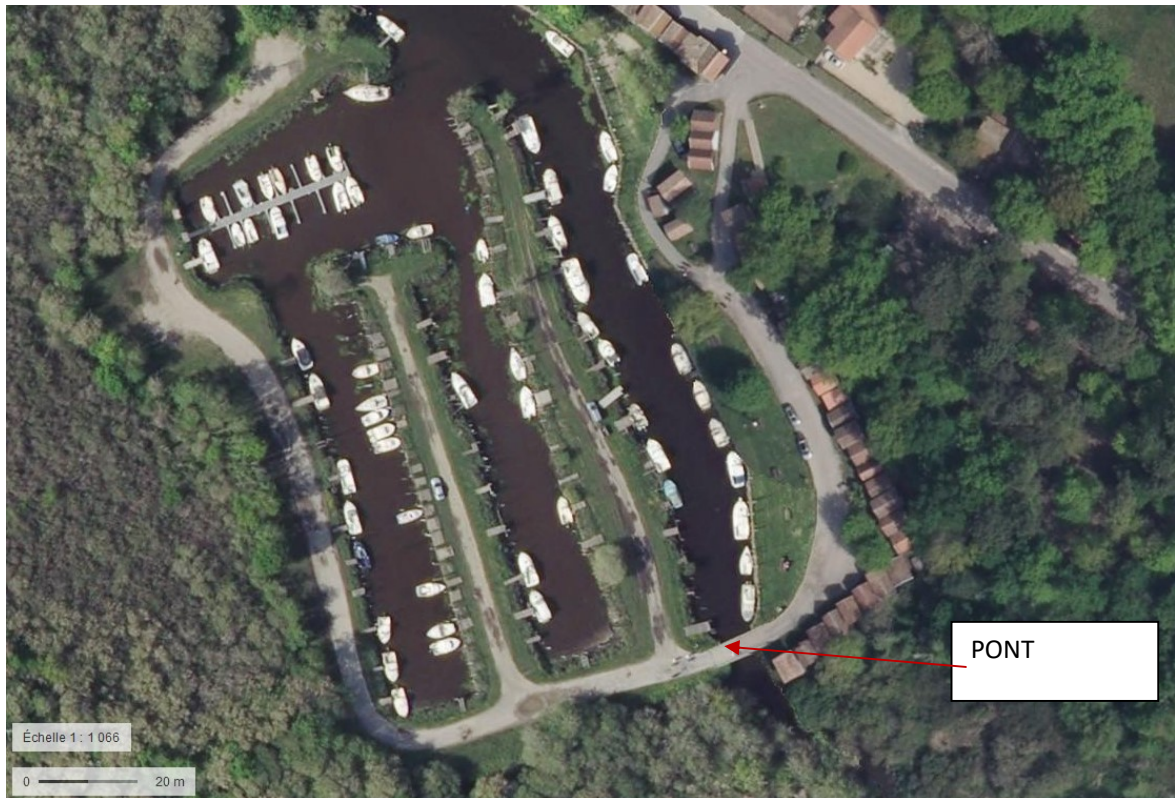
COMMUNE DE BIGANOS

ANNEXE 7
RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET



I- LOCALISATION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage se situe à l'extrémité sud de la darse principale (Est). Il constitue le seul point de passage pour relier par voie terrestre les 3 darses secondaires du port.



II- DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Il s'agit d'un pont à tablier mixte acier-bois à 2 travées égales de 4.05 m à l'axe longitudinale de l'ouvrage, reposant sur une pile en eau construite en bois (poteaux et chevêtre). Il n'y a pas de réelles culées, les 2 appuis d'extrémités sont sur fondations superficielles éloignées de 2.00 m du bord de berge.

Les bords de berges sous l'ouvrage sont protégés par des pieux bois verticaux.

Elle présente une longueur de brèche moyenne de 8.10 m en son milieu, 8.60 m au nord et 7.60 m au sud, pour une longueur hors tous de 12.15 m.

Sa largeur roulable est de 3.60 m pour une largeur hors tout de 4.10 m.

Le tablier est constitué de poutre métallique de type rail de chemin de fer et de lambourdes en bois.

Les gardes corps, de fabrication artisanale, ne correspondent pas à la norme en vigueur.

Le platelage du tablier est au niveau +2.65 m NGF d'un côté et + 2.59 m NGF de l'autre.



III- PATHLOGIES RELEVÉES extrait du rapport CEBTP SBX3.K.0074

L'ouvrage ne fait pas l'objet de classement particulier.

L'ouvrage comporte deux travées constituées chacune de neuf poutres métalliques supportant un platelage en bois. L'ouvrage mesure 12.15 m de longueur et 4.10 m de largeur.

Le tablier de l'ouvrage est constitué à chaque travée de 9 poutres métalliques de type rail de chemin de fer supportant un platelage en bois. Ces poutres reposent sur des chevêtres en bois supportés par neuf pieux cylindriques en bois.

Les sections de poutres métalliques relevées correspondraient à des rails de chemin de fer double champignon. Il s'agit d'un rail très ancien (surtout présent dans l'ouest de la France).

Les fondations des chevêtres sont constituées d'une file neuf pieux en bois de diamètre Ø14 cm. D'une hauteur comprise entre 7 à 8 m, ces pieux sont battus au refus dans le sol.

Les principaux désordres visibles affectant les éléments des planchers sont les suivants :

→ **Eléments métalliques poutre métallique Rail et garde-corps :**

- Des légères traces d'oxydation (sans perte de section significative après brossage) sur l'ensemble des poutres métalliques constituant le tablier.
- Les garde-corps métalliques présentent des traces légères d'oxydation (sans perte de section significative après brossage). **Certaines fixations au platelage côté Nord entre les piles 1 et la rive Nord Est présentent des marques prononcées de corrosion.**

→ **Eléments en bois (chevêtres + pieux) :**

L'ensemble des ouvrages en bois exposés aux intempéries présentent des dégradations par pourriture, résultant d'une humidification anormale. On rappelle en effet que les champignons de pourriture du bois sont des champignons lignivores, qui peuvent se développer sur du bois (résineux ou feuillu) dès que celui-ci présente une humidité comprise entre 22 et 45% en moyenne. Les éléments les plus impactés par ces fissures sont les suivants :

- o L'ensemble des chevêtres en bois
- o L'ensemble des têtes de pieux en bois

- Des fissures plus ou moins importantes impactent certains éléments en bois. Ces fissures, peuvent affecter toute la longueur de l'élément, et avoir des ouvertures parfois significatives.

Les éléments les plus impactés par ces fissures sont les suivants :

- o L'ensemble des chevêtres en bois, essentiellement en partie émergés.
- o L'ensemble des têtes de pieux en bois, essentiellement en partie émergés.

- Le platelage bois présente de façon généralisée des traces importantes d'humidité (humidité $\geq 30\%$), avec l'apparition de moisissures et champignons. On constate un pianotage et des espacements de l'ordre à 1 à 2 cm entre les différentes lattes en bois.

Les mesures de déformations effectuées mettent en évidence les points suivant :

- Un soulèvement du platelage en bois côté de la rive Sud-Ouest par rapport au plan d'origine.
- Un affaissement du platelage en bois en travée 1 côté de la rive Sud-Ouest par rapport au plan d'origine.

En se basant sur les reconnaissances réalisées lors des investigations, et sur les hypothèses d'étude,

- La structure du tablier est en mesure de supporter les efforts induits par le passage de véhicule léger convois n°1 (PTAC ≤ 30 kN).
- La structure du tablier est en mesure de supporter les efforts induits par le passage de véhicule de poids moyen convois n°2 (véhicule: $30 \text{ kN} < \text{PTAC} \leq 160 \text{ kN}$) camion benne 3.5T.

Nota : Aucune étude de fondation (Pieux en bois) n'a été réalisée dans le cadre de cette mission





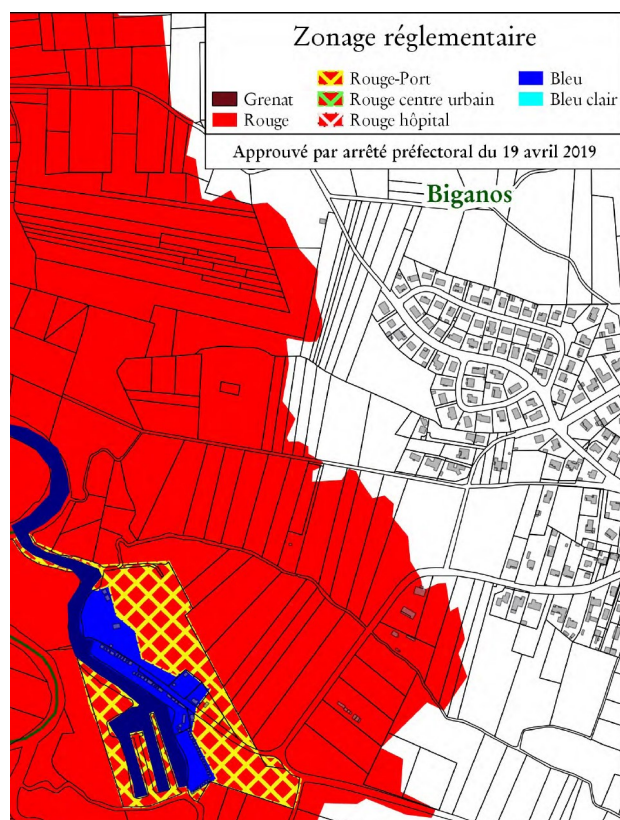
Au regard de ces pathologie le pont est in sécuritaire et, à ce jour, limité au seul accès piétons.

IV- Plan de Prévention du Risque naturel inondation par Submersion Marine du Bassin d'Arcachon (PPRSMB)

La cote de seuil du port est + 3.90 m NGF.



La zone réglementaire du port est le « rouge-port »



Concernant l'altimétrie du projet, la cote de seuil relative à l'article B-II.3 a) du règlement du PPRSMBA est **de + 3.90 m NGF**.

Cette prescription de seuil nécessiterait un rehaussement de l'ouvrage de 1.30 m, mais aussi de créer des rampes d'accès qui nuiraient au libre écoulement des eaux et impacteraient les tiers (occupant des cabanes voisines).

Aussi, cette rehausse irait à l'encontre de l'objectif de réduction du risque inondation prévue à l'article B-II.2 b iv du règlement. Par conséquent le projet étudié conservera l'altimétrie du pont de +2.65 m NGF (coté le plus haut) **et ne fera donc pas l'objet de rehausse générale**.

V- TRAVAUX DE REMPLACEMENT

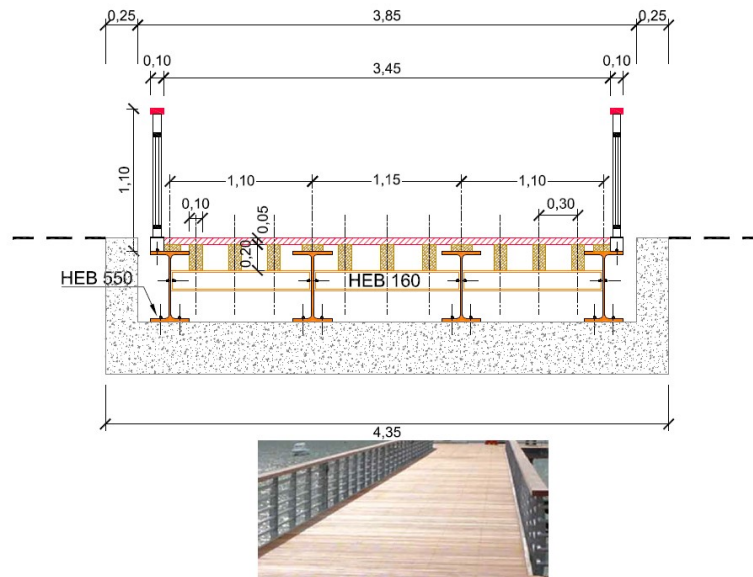
Cet ouvrage est dangereux, non conformes aux règles de constructions, ancien et non réparable. Les travaux consistent en la reconstruction sur le même principe avec même emprise.

Il s'agit de déposer la structure existante et de retirer les appuis (une pile en eau et 2 appuis terrestre) afin de reconstruire un ouvrage neuf avec pour objectif de reconstruire un pont franchissant la darse principale pour supporter un trafic limité aux véhicules légers des usagers et aux véhicules lourds (< 19 T) pour les travaux d'entretien et maintenance des darses secondaires du port.

Programme

- suppression de la pile en eau,
- dimensionner pour un convoi de 19 tonnes maximum,
- une seule voie avec circulation alternée,
- largeur entre garde corps de 3.45 m et hors tout de 3.65 m
- sécurisation des piétons par la mise en œuvre de gardes corps normalisés.

Coupe de principe type HEB



- 4 poutres longitudinales en HEB 550,
- des poutres transversales en HEB 160,
- de lambourdes en bois naturel de classe 5 de section 100 x 200 et 100 x 50
- un platelage en bois naturel de classe 5 de 5 cm d'épaisseur,
- et un garde corps de hauteur 1.10 m de type S8 avec lisse en bois.

Option possible : remplacement des HEB par des poutres préfabriquées et tablier en en béton armé coulé en place

La longueur du pont en une seule travée est de 12.30 m. Il s'appuie à chaque extrémité sur un chevêtre en béton armé qui repose des pieux métalliques battus ou des pieux forés dans le sol. La berge reste en l'état avec ses pieux bois, certains devront être recépés pour tenir de l'épaisseur du nouveau tablier.

- la réalisation et l'adaptation des rampes d'accès à l'ouvrage,
Les travaux seront réalisés avec interdiction des accès aux darses secondaires. Une passerelle provisoire sera installée l'accès des ouvriers à l'autre berge.

VI- ESTIMATION

Le pont de 13.50 m pour un franchissement de brèche en forme trapézoïdale le cout des travaux est estimé à 150 000.00 € HT.